

LE PETIT CAMIRANAIS

Le mot du Maire

Energies renouvelables

Projet cimetière

Projet d'adressage

La vie associative

Les brèves

L'Etat Civil

Dates à retenir



Inondations 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Camiranaïses, chers Camiranaïses,

C'est toujours un réel plaisir de pouvoir m'adresser à vous au travers de notre bulletin d'information communal.

Je souhaite placer cette fin d'année 2023 et début 2024 sur la prise de conscience. La prise de conscience du monde dans lequel nous vivons et voulons vivre : sociétal, environnemental, réglementaire

Nous constatons avec le conseil municipal, l'évolution de notre société mais aussi de notre commune qui doit s'adapter en permanence aux enjeux et aux besoins de demain.

Nous constatons aussi que de nos jours il est plus difficile de déterminer la frontière entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, les frustrations qui génèrent le manque de respect, se banalisent. Quels sont nos droits ? Mais aussi quels sont nos devoirs ? Il y a toujours une bonne raison de s'absoudre ou d'utiliser un droit pour en détruire un autre. Il ne s'agit pour moi en aucun cas de faire la morale envers qui que ce soit, mais bien un questionnement, une prise de conscience. Il y a aussi des sursauts, des réactions saines qui se traduisent en don de soi et non en sacrifice, en bienveillance et non en dévalorisation.

Je souhaitais vous exprimer ce questionnement car derrière nos vies respectives nous oublions de plus en plus la vie collective de notre commune et dérivons vers un individualisme non constructif.

Je salue les initiatives des associations qui continuent à maintenir la vie dans notre village et contribue de façon directe et indirecte à notre bonheur, aux échanges et au partage.

Je félicite notamment les personnes qui reprennent le comité des fêtes « l'avenir Camiranaïse », quel bel élan de positivité pour 2024. Le don de soi pour l'intérêt commun !

Celles et ceux qui souhaitent également contribuer au bien-être commun n'hésitez pas, nous sommes tous utiles !

Je vous parlais de prise de conscience car, d'un point de vue climatique nous constatons de plus en plus d'aléas mais aussi de dérèglements, il y a quelques jours j'ai participé avec quelques personnes de la commune à un moment convivial mais aussi très instructif. Nous avons réalisé « la fresque du climat », une analyse du passé, du présent et futur de l'activité humaine sur notre planète terre.

Serons-nous la 6ème extinction ? Comment pouvons-nous agir collectivement ?

N'oublions pas que nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons aux générations futures. Je vous invite à participer à ces ateliers, il ne s'agit pas de juger qui que ce soit, mais bien d'une prise de conscience sur notre impact personnel. Il ne s'agit pas non plus d'inventer un monde de « bisounours » mais bien d'envisager le concret, je ne vous en dis pas plus car il s'agit d'une belle expérience sous forme de jeu ludique et pédagogique. La fresque du climat, tous concernés !

Il me reste à vous souhaiter de très bons moments en famille et avec vos amis.

Nous nous retrouverons le 19 Janvier pour les vœux du Maire et du Conseil Municipal.

Très bonnes fêtes à toutes et tous.

Votre maire

ENERGIES RENOUVELABLES

L'agrivoltaïsme



OBJET: DELIBERATION AUTORISANT L'ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE PAR EDF RENOUVELABLES

EDF renouvelables, à la demande de l'EARL du Boutet, étudie la faisabilité d'un projet de centrale agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur Daniel Mercier.

Les parcelles identifiées feront l'objet d'une reconversion agricole. Dans le cadre de ce projet, la commune de Camiran est sollicitée pour émettre un avis à la poursuite des études de faisabilité du projet. Madame France Goudenège, première adjointe, expose au Conseil Municipal l'origine du projet ainsi que les études en question.

Monsieur Pierre COUTURIER responsable régional d'Aquitaine Charentes EDF énergies renouvelables, présente aux élus le projet agrivoltaïque sur la commune de Camiran.

Cette présentation a permis aux élus de mesurer les enjeux du photovoltaïsme dans la production énergétique actuelle sur le plan national. Après cette présentation, des questions ont été posées sur l'utilité et le devenir de cette énergie renouvelable au regard de la forte consommation des énergies fossiles. Il a été répondu que le recours à une telle énergie n'en était qu'au début et que, dans l'avenir, son utilisation était appelée à se développer. Il convient de bien distinguer le photovoltaïque de l'agrivoltaïque. Concernant l'agrivoltaïque, il existe actuellement une vingtaine d'opérateurs, EDF est l'un d'entre eux. Le projet sur Camiran a été choisi par l'opérateur EDF car il répond aux critères de qualité voulus par l'entreprise, à savoir :

- Circuit court de l'électricité afin de maîtriser le coût de l'énergie (du producteur au consommateur).
- Dynamique agricole : installation agricole, lutte contre la déprise agricole, production agricole en circuit court et transition agricole.
- Démarche agro-environnementale : l'installation des panneaux permettra une moindre évaporation de l'eau et contribuera ainsi à la protection de la ressource en eau et des cultures contre les intempéries. La structure apportera un ombrage aux cultures implantées.

EDF s'engage à une étude d'implantation paysagère. Dans un contexte de transition énergétique et de sécurisation de l'approvisionnement en électricité. Ce projet participera également aux ambitions énergétiques nationales et locales et permettra la consommation électrique annuelle de 10 500 personnes sur la superficie du projet soit 44% de la population de l'intercommunalité du Réolais en Sud Gironde.

Le Conseil Municipal, présidé par Madame Goudenège France, première Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité à la poursuite des études de faisabilité, coordonnées par la société EDF

Renouvelables, pour le projet de centrale agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur Daniel Mercier. Ce projet permettra d'apporter des solutions énergétiques à la collectivité mais aussi à la population.

Une réunion publique avec l'opérateur EDF sera prochainement programmée et se tiendra au foyer rural. Nous vous tiendrons informés.

Le photovoltaïsme

Par courrier vous avez été tenus informés de la loi APER qui demande aux collectivités territoriales de faire un état des lieux des parcelles pouvant être dédiées aux énergies renouvelables comme le photovoltaïsme. La mairie a enregistré les demandes des propriétaires désireux de participer à cette action. Après délibération des élus, les parcelles identifiées vont être transmises à la Communauté de Commune.

PROJET CIMETIERE



Après 3 ans d'enquête la procédure reprise de concessions est désormais terminée :

- 88 concessions ont été identifiées en état d'abandon définitif et sont devenues par délibération du 13 novembre 2023 propriété de la commune de Camiran.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Identifier ou créer un ossuaire communal afin de pouvoir inhumer à nouveau les défunts qui auront été exhumés lors des reprises de concessions,
- Déterminer une zone ou caveaux pour les indigents,
- Consulter les personnes qui souhaitent acquérir une concession dans l'ancien cimetière pour déterminer les premières concessions à reprendre.
- S'adresser à deux entreprises locales de pompes funèbres pour qu'ils puissent chiffrer l'exhumation et la ré-inhumation des défunts dans l'ossuaire communal
- Fixer le coût de la création de l'ossuaire, du caveau des indigents et des travaux éventuels sur les tombes.
- Déterminer une zone de concessions vendues en terrain nu et une autre zone de concessions ayant déjà un caveau.

PROJET RE-ADRESSAGE



Lors de la réunion qui s'est tenue le 22 septembre 2023, les participants ont arrêté la dénomination des voies de circulation de notre commune, il nous a été demandé de nommer également les voies privées.

Quelles sont désormais les étapes en cours et à venir ?

- Les élus à partir du plan cadastral attribuent à chaque parcelle cadastrale d'habitation les nouvelles voies,
 - Une fois cette étape terminée la poste va valider et donner la nouvelle numérotation selon le système métrique,
 - A la fin de la procédure un certificat d'adressage sera attribué à chaque habitant avec la remise de la plaque de numérotation ainsi que les explications pour permettre d'effectuer le changement d'adresse.
- Nous ne manquerons pas de revenir vers vous en temps utile.

LA VIE ASSOCIATIVE

L'avenir Camiranaï

Un nouvel air souffle sur L'AVENIR CAMIRANAIS suite à son assemblée générale qui s'est déroulée le 5 décembre dernier.

Claudie, Audrey et Laure ont décidé de reprendre le Comité des fêtes de la commune. Elles sont rejointes par Blandine, Claire-Lise et Manon, plus motivées que jamais. Toutes ambitieuses avec des idées plein la tête, elles se mobilisent lors du loto du 11 février 2024 et au printemps, afin de vous garantir les festivités de Pâques, tradition de notre village vieille de plus de 150 ans.

Toute personne souhaitant apporter ses idées et son aide est la bienvenue. Contactez Audrey LASSERRE au 06 43 90 69 96.

Avenir Camiranaï



LE 11 FEVRIER 2024

14H30 au Foyer

Buvette et collation sur place

LES BREVES

Pays d'art et d'Histoire



Le projet de Pays d'art et d'histoire, ne verra pas le jour dans le périmètre tel qu'il avait été défini : 5 communautés de communes et 187 communes.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles ne l'a pas validé en l'état. Une restructuration est en cours entre la C CDC du Réolais en Sud-Gironde, et la CDC Rurale de l'Entre Deux Mers.

Halloween



Merci aux parents qui ont organisé cette manifestation à Manon et à tous les généreux donateurs.



Classement ERP des bâtiments communaux

La loi impose que les bâtiments destinés à recevoir du public obéissent à des règles de sécurité incendie ainsi qu'à des règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons lancé une procédure de régularisation concernant Le Cercle et nous lancerons une procédure complète pour l'Eglise.

USTOM

Une réflexion est en cours sur le circuit et la réduction des déchets. Nous reviendrons vers vous lorsque l'information sera définitive.

Atelier fresque du climat

Organisation d'une Fresque du climat à Camiran !

Le 1^{er} décembre, nous avons expérimenté un atelier Fresque du climat à Camiran, en présence du maire, de plusieurs conseillers municipaux et d'habitants. Cela nous a donné l'idée de le répliquer en proposant à tous les camiranais intéressés d'y participer.

La fresque du climat a été créée en 2018 avec l'objectif de sensibiliser le public au réchauffement climatique. La sensibilisation se fait au moyen d'un **jeu d'équipe** où les participants construisent ensemble une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

L'atelier dure trois heures et comprend trois phases :

1. Construction collective de la fresque en reliant les 42 cartes du jeu selon des liens de cause à conséquence
2. Décoration de la fresque : libre cours à l'imagination !
3. Débriefing sur les ressentis et discussion sur les solutions individuelles ou collectives.

La fresque du climat est un moyen simple et ludique pour comprendre le phénomène du changement climatique, et l'occasion de se retrouver entre voisins pour échanger sur des enjeux qui nous concernent tous !

Dates retenues : **dimanche 21/1 ou 18/2 ou 25/2 2024 de 16h à 19h**, salle du foyer rural suivi d'un verre de l'amitié

Participation gratuite, ouverte à tous.

Inscription en mairie jusqu'au 17 janvier 2024.

Message SMS

Ces lignes s'adressent aux personnes qui n'ont pas encore communiqué leurs coordonnées téléphoniques et qui souhaitent recevoir les SMS d'informations adressés aux habitants de la commune par la mairie.

Merci de renseigner le coupon réponse joint à ce journal et de le déposer à la mairie.

Les horaires d'ouverture de la mairie pour le mois de janvier

A partir du 8 janvier et jusqu'au 8 février 2024 les horaires de la mairie seront les suivants :

Lundi et mardi 14h à 17h, vendredi 9h à 12h.

L'antenne réseau téléphonie mobile

La demande préalable pour le nouvel emplacement a été déposée en mairie pour instruction, et a été validée en conseil municipal réuni le lundi 18 décembre 2024.

La réparation du clocher

Les réparations de l'arête du clocher, de l'électricité sont désormais achevées, nous attendons une prochaine intervention sur le dispositif d'activation automatique de l'horloge de 7h à 22h, il reste quelques finitions à réaliser sur la toiture.

Motion distribution du courrier

Le conseil municipal adresse une motion aux dirigeants régionaux de la poste pour demander le maintien du facteur actuel sur la tournée de Camiran (il est en effet prévu un changement de personne).

Sécurisation route départementale D9

En novembre dernier nous avons entamé la 2^{ème} phase du projet de la réduction de la vitesse de la départementale 9 nord. Il s'agit de chicanes espacées sans terre-plein central. A la suite de la fin de cette étude prévue en Avril 2024, en concertation avec les riverains, le conseil municipal prendra la décision des travaux à effectuer.

Les dates à retenir

- Vœux du Maire le 19 janvier 2024 à 19 heures (n'oubliez pas de vous inscrire au moyen du coupon ci-joint),
- Ateliers fresque du climat 21 janvier 2024 ou 18 février 2024 ou 25 février 2024 de 16 à 19 heures au foyer rural,
- La traditionnelle poule au pot organisée par les associations de la chasse et de l'amicale des anciens pompiers le samedi 27 janvier 2024 au foyer rural,
- Courant janvier- février 2024 réunion publique sur l'agrivoltaïsme animée par l'opérateur EDF,
- Loto de l'avenir Camiranais le 11 février 2024 à 14h30.

CHRONIQUES DU TEMPS PASSE



LES MAJANCE de Camiran Seigneurs de Camiran

Originaires de l'agenais et apparentés à la famille espagnole des LAS CASES les Majance ont « un blason d'or au lion de gueules au chef d'azur chargé de trois croissants d'argent ».

En 1646 Jacques de Mons conseiller du roi au parlement vend à Mathieu Majance, avocat à la cour, la seigneurie de Camiran et le moulin de Bagas pour la somme de 53 000 livres.

Sont compris dans la vente le château ou maison noble de Camiran qui était situé à l'emplacement actuel de la maison de Monsieur Delhaye.

Il est fort possible que l'église Saint-Pierre de Camiran soit à l'origine la chapelle du château (fait non vérifiable).

Les descendants qui virent leur titre de noblesse confirmé par la suite comptent des conseillers au parlement, des officiers de terre et de mer et des hommes d'église.

En 1757 Jean-Luc de Majance de Camiran écuyer du roi est « vicomte de Foncaude et seigneur de Camiran de la maison noble de Mirepain ».

Pendant la révolution le château est incendié et détruit par les insurgés menés par Jacques Richard qui fut le premier président du comité révolutionnaire puis le premier maire de la commune.

Le vicomte ne doit son salut qu'à une fuite précipitée vers l'Angleterre. Son fils, alors âgé de huit ans fut caché par un domestique avant de rejoindre sa famille.

Le moulin et les autres biens furent vendus comme biens d'émigrés.

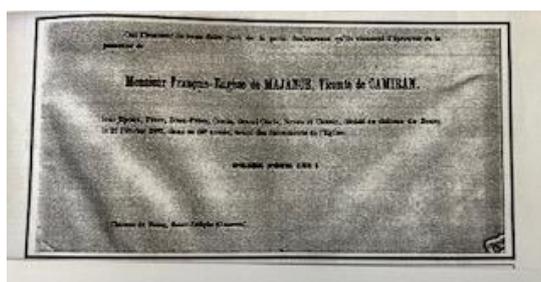
Curieusement Jacques Richard acheta et exploita en commun avec le frère du vicomte des terres agricoles situées à Saint Félix de Foncaude.

De retour d'émigration, sous la restauration, la famille rachète le moulin de Bagas et s'installe à Camiran. Le 2 août 1816, le préfet désigne le chevalier de Camiran maire de la commune de Camiran. Il sera par la suite nommé conseiller d'arrondissement par ordonnance royale en février 1831.

La famille s'éloignera ensuite définitivement de la commune pour s'installer à Saint-Estèphe où le chevalier de Camiran eut un fils avant de décéder. Ce fils se maria avec une Carcouet qui avait des terres en Vendée et il abandonna le bordelais.

En 1980 Monsieur Lussac trouva l'adresse de Monsieur Michel de Camiran à Maidon sur Sèvres qui lui confirma ce que nous venons de décrire depuis la révolution. Il confirma également sa filiation directe et indiqua qu'il était le dernier de Camiran car âgé de 70 ans et sans héritier, la lignée s'interrompit à son décès.

Aujourd'hui, il reste dans la commune la dernière tombe des Majance de Camiran visible dans le cimetière à droite en rentrant.



Article extrait d'un précédent journal communal

L'Histoire de la bûche de Noël



Vous le savez peut-être, la tradition de déguster une bûche de Noël les 24 et 25 décembre remonte au 19^{ème} siècle. Que vient faire une pâtisserie en forme de bûche dans cette fête chrétienne, ou à l'origine, plus certainement païenne car en rapport avec le solstice d'hiver.

Et bien la tradition, qui remonte très loin dans les siècles passés, consistait à mettre dans l'âtre de la maison à ces dates du 24 et 25 décembre la plus grosse bûche possible et de préférence d'un bois qui se consumait très lentement, de la faire bénir et espérer qu'elle apporte santé et prospérité dans le foyer. L'idéal voulait qu'elle se consume 1 an, bien sûr, cela relevait d'un vœu pieux. Une fois brûlée, on répandait les cendres dans les champs pour assurer leur fertilité, on disposait le reste de la bûche sous le lit du propriétaire des lieux pour lui assurer une bonne santé et ainsi de suite...Fertilité aux jeunes mariés, richesse à ceux qui avaient le bonheur de posséder un peu de cette cendre miraculeuse.

Ces croyances étaient répandues dans presque toute l'Europe notamment l'Europe du Nord, dans les cours royales et impériales mais aussi dans les plus pauvres des foyers.

Lorsque l'ère moderne vint, dans les années 1850 et que les âtres et autres feux ouverts disparurent peu à peu surtout dans les villes les plus peuplées au profit des poêles à charbon puis au pétrole, au gaz et enfin l'électricité, on réinventa la bûche sous la forme de ce gâteau bûche comme on l'appela d'abord, recette un peu frustrée pour devenir plus sophistiquée par la suite.

Voici une recette des années 1850 qui semble être inspirée d'une recette traditionnelle de Noël autrichien, le stritzel.

Le gâteau bûche de Noël

Composition de la pâte : 500gr de sucre en poudre, 125gr de farine fine, 25gr de fécule de maïs ou de pomme de terre, 125gr de mie de pain de seigle pulvérisée, 25gr de noisettes torréfiées et broyées 1 zeste d'une orange, 16 œufs frais. Mettre dans une terrine le sucre, 3 œufs entiers, 13 jaunes d'œufs et le zeste de l'orange. Travailler le tout pendant 20 minutes. Fouetter les blancs en neige et les incorporer dans le même temps que la farine, la mie de pain de seigle et les noisettes. Coucher l'appareil de l'épaisseur d'un centimètre sur une plaque carrée. Cuire dans un four à 160 degrés pendant 15 à 20 minutes. Une fois froid garnir d'une crème aux marrons ou d'une crème au chocolat et rouler le biscuit.



LA BUCHE DE NOËL , LÉON LHERMITTE 1848-1924, MUCEM.

ETAT CIVIL

DECES

Didier SALVAGE

Le 27 Août 2023

Robert, Louis POTHIER

Le 14 septembre 2023

MARIAGES

GAUBERT Kévin et GENARO Manon

Le 29 juillet 2023

NAISSANCES

Constance, Elinor TATE

Le 18 septembre 2023

Maël NAVILLE

Le 7 novembre 2023

Manoa MARTINEZ

Le 22 novembre 2023

